

Article 31 du Règlement

Canadiens a toujours été et devrait continuer d'être la principale mission de cette société d'État.

Cependant, la dernière décision malencontreuse de la société amène les Canadiens à croire que son souci du profit lui a fait perdre tout bon sens. Si une lettre est envoyée à une mauvaise adresse, la Société canadienne des postes ne permettra pas aux Canadiens de simplement changer l'adresse et de la remettre au courrier. Au lieu de cela, nous devons payer pour une nouvelle enveloppe et un timbre de 43c. afin d'acheminer cette lettre, sinon elle sera renvoyée à l'expéditeur.

Si la Société canadienne des postes avait tant soit peu de bon sens, elle permettrait qu'on distribue la lettre à la bonne adresse, au lieu de la renvoyer à l'expéditeur. Cela ne ferait aucune différence dans les coûts quelle que soit la destination de la lettre. La politique actuelle tend à estamper les Canadiens plutôt qu'à les servir.

* * *

[Français]

LE TRAITEMENT DES MALADIES CARDIO-VASCULAIRES

Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le Président, février est le mois du cœur. Trois millions de Canadiens souffrent de maladies cardio-vasculaires. Chaque année, environ 75 000 Canadiens perdent la vie en raison d'une maladie du cœur ou d'un accident cérébro-vasculaire.

Ce gouvernement est fier que des scientifiques canadiens aient été à l'avant-garde des progrès réalisés sur le plan du traitement des maladies cardio-vasculaires. Grâce à leurs découvertes et aux progrès réalisés en matière de prévention, le taux de décès dus aux cardiopathies et aux accidents cérébro-vasculaires chez les Canadiens et Canadiennes de moins de 65 ans a baissé de 36 p. 100 depuis 1955.

Dans le cadre du Programme national de recherche et développement en matière de santé, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social finance l'initiative en matière de santé cardio-vasculaire. Cette initiative de recherches conjointes a été lancée de concert avec les gouvernements provinciaux et d'autres partenaires tels que la Fondation des maladies du cœur du Canada et des organismes bénévoles et professionnels du domaine de la santé. Le gouvernement fédéral injectera près de 13 millions de dollars dans cette initiative sur une période de cinq ans.

De plus, le Conseil de recherches médicales a octroyé environ 79 millions de dollars à la recherche cardio-vasculaire durant les cinq dernières années.

Il y a encore d'importants défis à relever. Ces maladies sont la première cause de décès au Canada. Je suis certaine, monsieur le Président, que vous vous joignez à moi pour leur souhaiter bonne chance au cours de ce mois du cœur.

* * *

[Traduction]

LES RAYONNEMENTS

M. Mac Harb (Ottawa—Centre): L'un de mes électeurs m'a signalé que le gouvernement de Suède était en train d'élaborer une nouvelle réglementation sur l'exposition aux rayonnements. La norme devrait se situer entre deux et dix milligauss. Cette initiative donne suite à des études qui ont permis de constater que les risques de cancer, chez les enfants exposés aux rayonnements des lignes de transmission, sont multipliés par trois lorsque l'exposition est de deux milligauss et par quatre lorsqu'elle est de trois milligauss.

Au Danemark, une autre étude a permis de constater que l'exposition à des rayonnements de trois milligauss faisait augmenter de 64 p. 100 les risques de leucémie.

Bref, les faits montrent qu'une exposition chronique à des champs électromagnétiques de deux ou trois milligauss peuvent provoquer des maladies mortelles.

Le gouvernement du Canada applique en ce moment des lignes directrices élaborées par l'Association internationale de radioprotection. La norme est de 1 000 milligauss pour le grand public et de 5 000 milligauss pour l'exposition professionnelle.

Sans commenter les mérites des études européennes, j'invite le gouvernement à examiner ces constatations et, au besoin, à élaborer de nouvelles normes pour protéger les Canadiens.

* * *

LA SOCIÉTÉ GOODYEAR

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, encore des emplois, toujours des emplois, des emplois. Plus de 550 nouveaux emplois ont été créés depuis 1990 à l'usine de la société Goodyear, à Napanee. Ces emplois de haute technologie bien rémunérés ont été créés pour approvisionner les marchés nord-américain et européen en pneus de conception d'avant-garde.

Goodyear veut agrandir encore son usine et créer 450 emplois de plus. Toutefois, ses projets d'agrandissement sont menacés à cause du coût élevé de l'électricité, qui s'est accru de plus de 40 p. 100 depuis quatre ans. Non seulement cette hausse du coût de l'électricité nuit à notre compétitivité sur le plan des exportations, mais elle